Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260211-20260211_01-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

# DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**SÉANCE DU MERCREDI 11 FÉVRIER 2026** **N° 20260211_01**

## OBJET • Modification du tableau des emplois

**Nombre d'élus communautaires • 15**
**Présents • 08**
**Pouvoirs • 03**
**Votants • 11**

Par convocation en date du 6 février 2026, les membres composant le bureau communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le mercredi 11 janvier 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 9h00, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

**PRÉSENTS** • Olivier BELLEC, Guy PAGNARD, Sonia DOUX-BETHUIS, Gérard MARTIN, Annick MARTIN, Jacques RANNOU, Michel COTTEN, Michel LOUSSOUARN

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR** • Marc BIGOT (pouvoir à Annick MARTIN), Catherine ESVANT (pouvoir à Sonia DOUX-BTHUIS), Sonia MARREC (pouvoir à Olivier BELLEC)

**ABSENTS EXCUSÉS** • Christian DAUTEL, Quentin LE GAILLARD, René LE BARON, Valérie GUILLOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales et par délibération N°20200723_04 portant délégations générales du conseil communautaire au bureau communautaire.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** • Gérard MARTIN

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260211-20260211_01-DE

Olivier BELLEC expose que des modifications sont à apporter au tableau des emplois.

Il est nécessaire de procéder au recalibrage du poste d'assistant du pôle cohésion territoriale, développement culturel et sportif, pour permettre la nomination de l'agent sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine suite à la réussite au concours. En effet, ce poste était jusqu'alors calibré uniquement sur la filière administrative alors que l'agent intervient essentiellement sur la partie développement culturel. Il apparait donc cohérent de le calibrer sur les deux filières.

Ainsi, il est proposé de créer un poste calibré sur les deux filières et ainsi supprimer le poste uniquement calibré sur la filière administrative.

Le CST du 3 février 2026 a émis un avis favorable à la suppression du poste calibré sur la filière administrative.

**Par délibération n°2020/07/23-04 du 23 juillet 2020, le conseil communautaire a porté délégation au bureau communautaire pour procéder à la modification du tableau des emplois pour des recalibrages de postes existants ainsi que pour la création de postes présentés au Rapport d'Orientations Budgétaires et dans le rapport budgétaire, dont les crédits sont inscrits au budget, et précéder aux suppressions de postes afférents, et considérant l'avis favorable de la commission moyens généraux du 4 février 2026,**

**À 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

**Le bureau communautaire :**

- **Créé** un poste d'assistant du pôle cohésion territoriale, développement culturel et sportif, à temps complet, filière administrative et culturel, adjoint administratif / adjoint du patrimoine à rédacteur / assistant de conservation du patrimoine ;
- **Supprime** le poste d'assistant du pôle cohésion territoriale, développement culturel et sportif, à temps complet, filière administrative, adjoint administratif à rédacteur.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document en relation avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du bureau communautaire.

Fait à Concarneau, le 11 février 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 11/02/2026
Qualité : PRESIDENT CCA